Mairie de Villers-Bretonneux



Lettre d'information n°9 -Novembre 2022

Un mot du Maire

Je profite de ce flash info pour vous informer que la commune (comme l'ensemble des collectivités) va devoir faire face à l'augmentation de plusieurs postes de dépenses : les énergies, la majoration de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dont fait partie l'enfouissement des déchets ménagers, l'envolée des prix de la restauration scolaire et ceux des matériaux du bâtiment et des travaux publics.

Sur tous ces points, nous devons et allons engager, au sein de toutes les commissions, des actions fortes afin de minimiser ces coûts qui impactent directement le fonctionnement d'une commune. Des décisions difficiles mais nécessaires devront être prises. J'ai rencontré tous les présidents d'associations afin de les sensibiliser et à être force de propositions pour trouver des solutions. L'entreprise FDE réalisera des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux les plus fréquentés et les plus énergivores, afin de déterminer un plan d'action et un plan financier pour les prochains budgets.

Des associations ont déjà initié le mouvement, comme la Société de chasse, que je félicite, en mettant en place le tri sélectif des déchets lors de son ball-trap annuel.

A ce sujet, je reviens sur les erreurs d'imputation de la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) pour certains ménages sur votre taxe foncière. VEOLIA, en charge de ces imputations s'est rapprochée de la Com de Com du Val de Somme pour régler ce problème rapidement avec les services des impôts. Toutefois, si vous constatez encore une erreur sur votre taxe foncière, la mairie reste à l'écoute pour transmettre vos remarques à la communauté de commune en cas de besoin.



Je tiens aussi à vous annoncer que malgré les mesures que nous prendrons pour réduire les dépenses, la ville maintiendra les illuminations de Noël, ce qui mettra un peu de baume au cœur en cette période hivernale et morose. Les guirlandes et sapins seront allumés à partir du 2 décembre. Les horaires d'éclairage public seront revus à cette occasion.

La Place du Gl de Gaulle en fête pour Noël

Le samedi 17 décembre, la municipalité organise une fête de Noël pour ses administrés, petits et grands!

A partir de 14h30, une arrivée du Père-Noël en calèche, du Magasin Auchan à la Place du Gl de Gaulle. Si par chance, il pouvait arriver du ciel, ce serait encore plus incroyable! Accueilli par tous les enfants, il sera prêt à entendre toutes leurs demandes, poser pour les photos et distribuer des bonbons.

Des musiciens, une chorale, le manège, des gourmandises proposées par les bénévoles des associations bretonvilloises et des boissons chaudes, distribuées au Chalet, de quoi passer une très belle après-midi et permettre de patienter jusqu'à la tombée du jour, afin de rendre encore plus lumineux le feu d'artifice de Noël, à 18h00!



Des zones bleues devant tous nos commerces

Toute la signalétique n'est pas en place mais vous pouvez dès maintenant vous familiariser avec la règlementation de la « Zone bleue ».

Comment stationner en zone bleue en respectant la loi ? Rien de plus simple, il suffit d'apposer un disque de stationnement (le fameux disque bleu) avec l'heure de début de stationnement sur son tableau de bord. Le disque doit être bien visible pour le contrôle. Chaque zone est signalée par une peinture bleue au sol et un panneau indiquant la durée autorisée de stationnement.





La municipalité déposera chez les commerçants des disques de stationnement qui vous seront remis gratuitement.

Nous profitons de cet article pour rappeler aux usagers de la route que le stationnement sur les places handicapées, même de très courte durée, est assimilable à un stationnement gênant et est verbalisable (135 €). Ces places sont strictement réservées aux personnes munies d'une carte de stationnement spécifique (obligatoire).

De même, sur la RD1029, les aménagements trottoir et piste cyclable béton sont interdits à la circulation des véhicules et au stationnement.

Le tri des déchets ménagers - encore trop d'erreurs!

Une caractérisation des emballages ménagers a été réalisée mi-octobre sur notre secteur, par le Service Environnement de la Communauté de Communes du Val de Somme. Ce prélèvement d'échantillons permet d'évaluer la qualité et la quantité de matières collectées (aluminium, acier, plastique, carton et brique alimentaire). Le taux de refus de déchets, tels que le montre les photos s'élève à 25 %. C'est trop!



On constate aussi très souvent des dépôts inappropriés de déchets autour des PAV.

Vous êtes venus jusqu'au point d'apport, vous pouvez aller jusqu'à la déchetterie! Au rond point de la Chaussée du Val de Somme et de la rue du 8 mai 1945, elle est très facile d'accès.

La déchetterie collecte la majorité des déchets, la carte d'accès est très simple et rapide

à faire, il suffit de fournir un justificatif de domicile.

Rappel des horaires d'ouverture de <u>Villers</u>: du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche matin de 9h à 12h fermé le lundi

Rappel des horaires d'ouverture de <u>Corbie</u>: Lundi - mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche matin de 9h à 12h fermé le mardi et le jeudi



Aménagement de voies de circulation

La municipalité procède à des opérations ponctuelles d'aménagement des voies de circulation routière pour répondre à une volonté politique d'amélioration des conditions de circulation de nos concitoyens au bénéfice de leur sécurité.

Réorganisation de la rue de Navarin, la rue Madame Delacour-Rousseau et la rue de Driot, en accord avec les riverains des rues concernées, des changements de circulation et des régimes de priorité à certaines intersections ont été mis en place récemment rue Driot et rue Madame Delacour-Rousseau. Ces modifications améliorent la sécurité des déplacements, permettent de réduire la vitesse des véhicules motorisés

Rue Driot : elle est en sens unique dans le sens rue de Montdidier / rue Victoria. Un stop a été mis en place à l'intersection de la rue du Bouloir et de la rue Driot, rendant la rue du Bouloir, toujours en double sens, prioritaire.

Rue Jean-Luc Petit, à la demande des riverains, la rue a été remise en double sens.

Rue Jules Bonhomme, suite à une réunion publique avec les riverains les travaux d'aménagement de la rue par la CCVS ont débuté au mois d'octobre pour une durée d'1 mois environ, sous route barrée de 7h30 à 17h. Ces travaux concernent la création de stationnement sur la rive des récentes constructions, dont une place PMR, un cheminement piéton; un resserrement de la voie pour inciter les automobilistes à rouler moins vite. Les engins de plus gros gabarit pourront encore circuler pour accéder aux parcelles agricoles.

Rue des déportés, travaux de renouvellement du réseau de gaz en acier, datant de 1925, présentant une corrosion très importante. Début d'année 2023, des sondages sur chaussée seront réalisés pour repérage des différents réseaux. Le renouvellement du réseau sera réalisé en route barrée, a minima dans la journée, en permettant un accès aux riverains dans la soirée. La municipalité a demandé une intervention par tronçon pour limiter les gènes de circulation.

Une réunion publique sera organisée dès que possible par GRDF pour présenter aux riverains ce projet et les modalités d'exploitation de chantier qui impacteront les usagers de la rue : cheminement piéton et stationnement.

Le Recensement de la commune, c'est pour janvier!



A compter du 19 janvier, une campagne de recensement de la population débutera à Villers-Bretonneux. Nous communiquerons la liste des agents, les photos et les secteurs, courant janvier, afin de rassurer la population.

En un premier temps, l'agent recenseur déposera une notice internet dans les boites aux lettres. Vous aurez alors 4 jours pour répondre en ligne (site internet). Un second passage sera effectué pour déposer une notice papier dans les foyers n'ayant pas fait la démarche internet et si nécessaire accompagner les administrés ayant besoin d'aide. Cette collecte de données se déroulera sur un mois. L'agent référent de la commune est Madame Dos Santos (03.22.96.31.00).

Cette démarche est obligatoire pour la commune et répondre au questionnaire est obligatoire pour les administrés (verbalisation en cas de refus d'y répondre).

A quoi cela sert-il?

Toutes les données collectées sont traitées par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant dans la commune et la connaissance de principales caractéristiques, telles le sexe, l'âge, l'activité, les professions exercées, les caractéristiques des ménages, la taille et le type de logement, les modes de transport et les déplacements ... Au niveau local, cela détermine la participation de l'Etat au budget de la commune, le nombre d'élus au conseil, ou encore le nombre de pharmacies.

A noter dans vos agendas!



25 - 26 - 27 novembre

Banque alimentaire

Les bénévoles vous accueilleront dans les Magasins Aldi - Auchan et Proxi

Chaque petit don est important et permet de remplir le sac de courses d'un bénéficiaire du CCAS de Villers-Bretonneux

3 décembre - 17h30 / 21h



4 décembre - 10h / 18h

Marché de Noël



Organisé par l'Association de Parents d'Elèves au Marché couvert

6 janvier - 18h

Soirée d'accueil des nouveaux habitants Suivie des vœux du Maire

> Organisée par la Mairie Marché couvert

PanneauPocket a laissé place à IntraMuros

Depuis le mois de septembre, grâce à la Com de Com du Val de Somme, la Mairie s'est abonnée à l'application IntraMuros.

Pour tout savoir sur ce qui se passe à Villers et aux alentours, téléchargez gratuitement et anonymement l'application, sélectionnez Villers-Bretonneux et naviguez sur le site en cliquant sur les différents menus pour accéder aux informations générales et sur les boutons « journal » ou « agenda » pour consulter les évènements communaux ou intercommunaux.

Avec IntraMuros, vous pourrez élargir les possibilités de sorties et animations.





9 décembre - 20h

Concert de l'école de Musique

Marché couvert (entrée libre)

